

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 9 octobre 2018 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ère) madame Janette Lefebvre et messieurs Pierre Bellavance, Normand Chénard, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

16 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

201810-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

201810-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit adopté.

201810-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Normand Chénard appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **Ville de Rimouski :** Dépôt du rôle 2019 : Hausse des valeurs imposables de 16.33%
- **Recyc-Québec :** 2^e versement de la compensation 2017 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables : 982.06\$
- **MTMDET :** Lettre d'engagement relativement au projet d'achat de deux afficheurs de vitesse : 4928\$
- **MRC Rim.-Neigette :** Règlement 5-18 modifiant le règlement 7-16 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Rimouski-Neigette
Règlement 6-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement visant à réformer les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Règlement 7-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vue d'apport d'ajustements aux dispositions relatives à la production porcine
- **Ville de Rimouski :** Règlement 8-18 concernant l'achat d'un véhicule de lutte contre les incendies de type autopompe-citerne quatre portes et d'un véhicule de lutte contre les incendies de type autopompe-citerne deux portes
- **Réjean Pigeon :** Règlement 1087-2018 modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services et ses modifications
- **Réjean Pigeon :** Invitation lancement de livre à la bibliothèque municipale

- **MRC Rim.-Neigette :** Semaine québécoise de réduction des déchets : 20 au 28 octobre 2018
- **MRC Rim.-Neigette :** Versement des compensations pour la collecte sélective 2017 : 264.88\$
- **CAUREQ :** Redistribution des excédents 2017-2018 : 3655.75\$
- **MAMROT :** Proportion médiane 2019 : 100%

201810-004 **CLUB OPTIMISTE DE ST-FABIEN: Demande de commandite pour le cocktail d'honneur du 24 octobre 2018**

- CONSIDÉRANT QUE** le club optimiste de St-Fabien a pour la première fois depuis sa fondation le privilège qu'un de ses membres occupe le poste de gouverneur du District Est Québec Acadie;
- CONSIDÉRANT QUE** le district tient une assemblée les 23, 24 et 25 novembre 2018 à Rimouski car la municipalité de Saint-Fabien n'a pas les structures et l'hébergement pour accueillir les représentants des clubs du district;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Fabien est l'hôte de cette première assemblée optimiste;

Il est proposé par monsieur Normand Chénard appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité de donner une commandite de 200\$ pour le cocktail du gouverneur et de demander à M. Stéphan Simoneau de représenter la municipalité lors de cet évènement.

AFFAIRES COURANTES

201810-005 **MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT : Désignation d'un répondant**

- CONSIDÉRANT** les obligations dévolues aux municipalités en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes,

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité de nommer le directeur général à titre de répondant en matière d'accompagnement.

201810-006 **ACHAT : Imprimante bureau Directeur Général**

- CONSIDÉRANT QUE** l'imprimante du bureau du directeur général date de 2006 et qu'elle ne démarre plus;
- CONSIDÉRANT QUE** la réparation couturerait 135\$ plus le temps pour la réparation et que l'achat couturerait 299\$;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une imprimante neuve chez Kopilab.

- 201810-007 **MADAME JOHANNE BOULANGER : Envoi d'une lettre de sympathie à monsieur Mario Cimon président du Vieux Théâtre**
- CONSIDÉRANT QUE** madame Johanne Boulanger est décédée le 20 septembre 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** madame Boulanger est l'épouse de monsieur Mario Cimon, Président du conseil d'administration du Vieux Théâtre de Saint-Fabien;
- Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau appuyé par monsieur Normand Chénard et résolu à l'unanimité
- QUE** le conseil municipal vote une motion de sympathie à monsieur Mario Cimon ainsi qu'à tous les membres de sa famille pour le décès de madame Johanne Boulanger.
- AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS**
- **Régulvar :** Offre de service pour la modernisation des contrôles et logiciel Enteliweb
- 201810-008 **MOBILIS@CTION : Appui de la demande au Fonds de développement rural et soutiens en nature de 510\$ pour l'installation d'un module de jeux dédié aux adolescents en arrière du terrain de balle**
- Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande bien qu'il y ai une réserve sur l'emplacement de ce module et qu'il faudra regarder ce point lors de l'installation de celui-ci.
- 201810-009 **TST : Offre de service : Étude de faisabilité pour le remplacement des systèmes de réfrigération au R22**
- Il est proposé par monsieur Yannick Dumais appuyé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de TST pour l'étude de faisabilité pour le remplacement des systèmes de réfrigération au R22.
- 201810-010 **TST : Offre de service : Accompagnement au programme du MEES**
- Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de TST pour l'accompagnement au programme du MEES.
- ÉCONOMIE**
- Aucun point traité lors de cette séance
- ÉLECTION**
- 201810-011 **ÉDITIONS JURIDIQUES FD : Achats des fournitures d'élection : environ 400\$**
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité de commander les fournitures d'élection, incluant les bulletins de vote, chez les éditions juridique FD au montant d'environ 400\$.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- **Agence municipale 911 :** Programme de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres

201810-012 SÉCURITÉ CIVILE : Demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE

le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE

la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau
appuyé par madame Janette Lefebvre
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Yves Galbrand, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

201810-013 SÉCURITÉ CIVILE : Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE

le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE

la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
et appuyé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locales(s) de la MRC Rimouski-Neigette pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Yves Galbrand, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- 201810-014 AVENUE DE L'ARENA : Panneaux d'arrêt**
Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et appuyé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité d'ajouter 2 panneaux d'arrêt et d'avertissement aux extrémités de l'avenue de l'aréna.
- 201810-015 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE : Compte-rendu de visite terrain Castor Grand Lac Malobès : Piégeage des castors**
Il est proposé par monsieur Yannick Dumais appuyé par monsieur Normand Chénard et résolu à l'unanimité de faire piéger les castors du Grand Lac Malobès selon la recommandation du rapport.
- TRAVAUX PUBLICS**
- 201810-016 MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE : Déneigement du 4^e rang Ouest**
Il est proposé par monsieur Normand Chénard appuyé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité de refuser la demande de la municipalité de St-Eugene-de-Ladrière pour que nous revenions à l'ancienne entente de déneigement du 4^e rang Ouest et du chemin des érablières Cimon.
- 201810-017 ACHAT PNEUS CAMIONS : 2 soumissions**
CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'achat de huit (8) pneus 11R22.5 et de huit (8) pneus 295/75R22.5 remoulés soit Techno Pneu au montant de 4430.80\$ + taxes et Centre du camion Denis à 5186.24\$ + taxes;
POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de techno pneu.
- 201810-018 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL : Appel d'offres sur invitation**
CONSIDÉRANT QUE nous avons contacté le MAMOT pour avoir la méthode de calcul lorsqu'il y a 1 soumissionnaire qui n'est pas dans l'obligation de facturer les taxes de vente, car il est un petit fournisseur;
CONSIDÉRANT QUE le MAMOT nous dit que le calcul doit être fait selon les taxes nettes payées par la municipalité soit moins les montants remboursés (100% de la TPS et 50% de la TVQ.);
CONSIDÉRANT QUE le MAMOT suggère de refaire le processus d'appel d'offres;
POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et appuyé par monsieur Normand Chénard et résolu à l'unanimité d'aller en soumission sur invitation pour le déneigement en expliquant la méthode de calcul des taxes nettes.
- 201810-019 NUMÉROTATION DES POTEAUX : Montant de 150\$ pour M. Mario Gagnon**
Il est proposé par monsieur Yannick Dumais appuyé par monsieur Normand Chénard et résolu à l'unanimité d'accorder 150\$ à M. Mario Gagnon pour le numérotage des poteaux de la municipalité pour rembourser ses dépenses.

201810-020 INSPECTION DES CONDUITES : Montant alloué pour l'inspection des conduites

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité d'accorder un montant maximal de 25 000\$ et d'aller en soumission pour l'inspection des conduites de la municipalité tel que suggéré par Tetra tech.

URBANISME

- **Consultation publique sur les dérogations mineures 2018-007 et 2018-008**

201810-021 DÉROGATION MINEURE 2018-007 : 129 chemin de la mer Ouest

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par monsieur Yannick Dumais et résolu à la majorité de 3 conseillers sur 5 d'accorder la dérogation mineure 2018-007 telle que demandée en spécifiant que le demandeur accepte la responsabilité des dommages à sa propriété qui pourrait en résoudre.

201810-022 DÉROGATION MINEURE 2018-008 : Lots 6 260 411 et 6 260 412

Il est proposé par monsieur Normand Chénard appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure 2018-008 telle que demandée en spécifiant que le demandeur accepte la responsabilité des dommages à sa propriété qui pourrait en résoudre.

201810-023 CONSTAT D'INFRACTION : 67 Chemin de la mer Ouest

ATTENDU QU' le constat d'infraction N° CAE181930 a été émis au propriétaire du 67 chemin de la mer Ouest;

ATTENDU QUE les faits reprochés sont les suivants : A érigé ou fait ériger une construction, a fait ou a fait faire des travaux ou a débuté ou modifié l'usage sans avoir obtenu, au préalable le permis ou le certificat requis, contrairement aux articles 5.1 et 7.1 A1.2 par.3 du règlement 471 relatif à l'émission des permis et certificats, dont la peine prévue à l'article 12 du règlement 472 sur les infractions aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE ledit propriétaire n'aurait fait alors que de se conformer à la résolution 201809-16 votée unanimement par le Conseil municipal de St-Fabien qui déclare nul les avis et la révocation du permis 2017-014 et autorise la poursuite des travaux de rénovation au 67 chemin de la Mer Ouest;

ATTENDU QUE cette résolution n'exige en aucune façon un nouveau permis pour ce faire et n'en limite pas la réalisation dans le temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de St-Fabien dégage l'inspecteur en urbanisme de toutes inspections et responsabilités dans ce dossier et demande qu'on s'en tienne à la résolution adoptée unanimement par le Conseil;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance appuyé par madame Janette Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil annule le constat d'infraction N° CAE181930 et demande à la cour municipale de ne pas en tenir compte ainsi que tout futur avis d'infraction émis pour la rénovation de cette propriété.

QUE le Conseil demande au propriétaire d'accepter la responsabilité des dommages qui pourraient en résoudre de cette rénovation.

201810-024 MYLÈNE CARRIER : Fermeture et cession d'une partie du vieux chemin

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau
appuyé par monsieur Normand Chénard
et résolu à l'unanimité

de fermer le chemin qui est sur le lot 4 147 019 du cadastre du Québec et de céder ce lot à madame Marlène Carrier pour qu'elle puisse agrandir son terrain et ainsi permettre la construction d'un garage, à condition que tous les frais soient payés par madame Carrier.

201810-025 ADOPTION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau
appuyé par monsieur Normand Chénard
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois de septembre 2018 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 140 026.52\$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques de 6543 à 6588.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la Municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

201810-026 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Normand Chénard
appuyé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h50.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

